

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES  
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX  
Tél : 05,49,78,7130  
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

### DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 47302 - ASSAINISSEMENT NIORT-CAN

Numéro de la liste 2487370515

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 24 mars 2017  
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

### DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------|--------------------|----------------|
| 6541   | 36,17 €            |                |
| 6542   | 16 254,65 €        |                |
| Total  | 16 290,82 €        |                |

A Niort

Le 31 mai 2017

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président  
  
 JEAN PIERRE DITSCH

### TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir élargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170529-C27-05-2017-1-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2017  
Date de réception préfecture : 01/06/2017

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES**

40 RUE DES PRES FAUCHER

BP 59117

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05,49,78,71,30

Courriel : t79030@dgfp.finances.gouv.fr

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES**

Collectivité : **47302 - ASSAINISSEMENT NIORT-CAN**

Numéro de la liste **2463510215**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 23 mars 2017  
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------|--------------------|----------------|
| 6541   | 0,00 €             |                |
| 6542   | 1 248,00 €         |                |
| Total  | 1 248,00 €         |                |

A Niort

Le 31 mai 2017

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170529-C27-05-2017-1-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2017  
Date de réception préfecture : 01/06/2017

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES  
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX  
Tél : 05,49,78,7130  
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

### DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 47302 - ASSAINISSEMENT NIORT-CAN

Numéro de la liste 2430470215

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 24 mars 2017  
CHÉF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

### DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------|--------------------|----------------|
| 6541   | 54 029,23 €        |                |
| 6542   | 0,00 €             |                |
| Total  | 54 029,23 €        |                |

A Niort

Le 31 mai 2017

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président  
  
 Le Président BALOGÉ

### TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20170529-C27-05-2017-1-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2017  
Date de réception préfecture : 01/06/2017